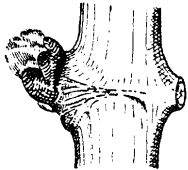
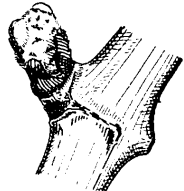
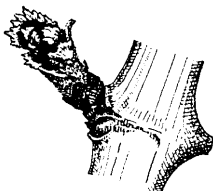


CONSEILS DE SAISON PARU DANS L'AGRI DU 9 AVRIL 2010

LES PLEURS SONT MAINTENANT OBSERVES DANS TOUTES LES PARCELLES DU VIGNOBLE ROMAND. LE DEBOURREMENT DEVRAIT INTERVENIR RAPIDEMENT AVEC LA HAUSSE DES TEMPERATURES.

Stades phénologiques (dessins de M. Baggioini)

 <p>B Bourgeon dans le coton Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent: protection cotonneuse brunâtre très visible.</p>	 <p>C Pointe verte Oeil continuant à gonfler et à s'allonger jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.</p>	 <p>D Sortie des feuilles Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la bourre progressivement rejetée hors des écailles.</p>
--	---	--

Détermination du stade phénologique

L'évolution des bourgeons n'est jamais uniforme sur l'ensemble d'une parcelle, ni même sur un cep. Raison pour laquelle la détermination du stade phénologique moyen se fait en considérant le stade le plus fréquemment observé sur une parcelle.

Traitements de débourrement

Les traitements de débourrement ne seront justifiés qu'en cas de forte attaque d'excoriose, d'acariose ou d'érinose la saison passée ou sur la base d'un contrôle sur la parcelle peu avant et lors du débourrement.

Les produits à base d'huiles minérales ou végétales n'agissent que par des températures douces (supérieures à 12°C). Il s'agit également de bien mouiller la totalité du cep pour obtenir une bonne efficacité. Nous vous rappelons que les huiles + endosulfan (Endosulfanol, Oléoendosulfan) ne figurent plus dans l'index phytosanitaire mais restent utilisables tant dans un programme PER que pour le certificat Vitisswiss.

Excoriose

Ce champignon a une sporulation très précoce. Les spores qui sont à l'origine des infections sont entraînées par le ruissellement de la pluie. De ce fait, leur dissémination est d'étendue très limitée et c'est pour cette raison que l'excoriose est une maladie à foyers. Le traitement aura comme objectif de prévenir les nouvelles infections. Il sera appliqué avant la pluie et sera répété si les conditions météorologiques sont favorables au parasite (humidité et températures fraîches). Le choix des fongicides doit être fait selon l'index phytosanitaire. Le soufre mouillable, homologué contre l'excoriose, a aussi une bonne efficacité contre l'acariose lorsqu'il est utilisé à 16 kg/ha.

Acariose - Erinose

Dans les parcelles ayant présenté des symptômes l'an dernier, nous recommandons d'effectuer un traitement préventif, aux stades C - D, avec un produit à base d'huile ou de soufre mouillable (stade C, 16kg/ha). Les jeunes vignes (2e et 3e feuilles) sont particulièrement sensibles à ces ravageurs.

Boarmies et noctuelles

Ces ravageurs peuvent provoquer des dégâts conséquents selon les secteurs, mais les surfaces touchées sont en général peu importantes. Nous recommandons de ne traiter qu'à partir de 3% de bourgeons rongés comptabilisés sur des séries de 10 ceps consécutifs. Dans la plupart des cas, les traitements se limitent aux endroits habituellement concernés par ces ravageurs, c'est-à-dire les treilles, pieds de murs et bords de parcelles. Il n'est pas toujours utile de traiter la totalité de la parcelle. Les produits à base de régulateurs de croissance ont une bonne efficacité et sont moins dépendants des températures que ceux à base d'huile.

Lutte par confusion

Les diffuseurs pour la lutte par confusion contre les vers de la grappe peuvent être posés dès maintenant, mais dans tous les cas avant le début des premiers vols de papillons (donc au plus tard à mi-avril). Les diffuseurs actuels ont une durée d'efficacité assez longue qui permet de les poser tôt en saison.

Un nouvel ouvrage intitulé « Flore des vignes » va paraître ces prochains jours. Ce document est issu d'une collaboration entre ACW, Agridea et Vitiswiss et a pour but de recenser les 30 espèces les plus présentes dans le vignoble et de permettre leur reconnaissance. Il comprend un manuel de terrain en format de poche et un CD-ROM avec textes explicatifs et photos additionnels. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site www.agridea-lausanne.ch ou appeler le 021/619.44.00.

Ce conseil de saison est rédigé par ProConseil et les stations et services viticoles romands.